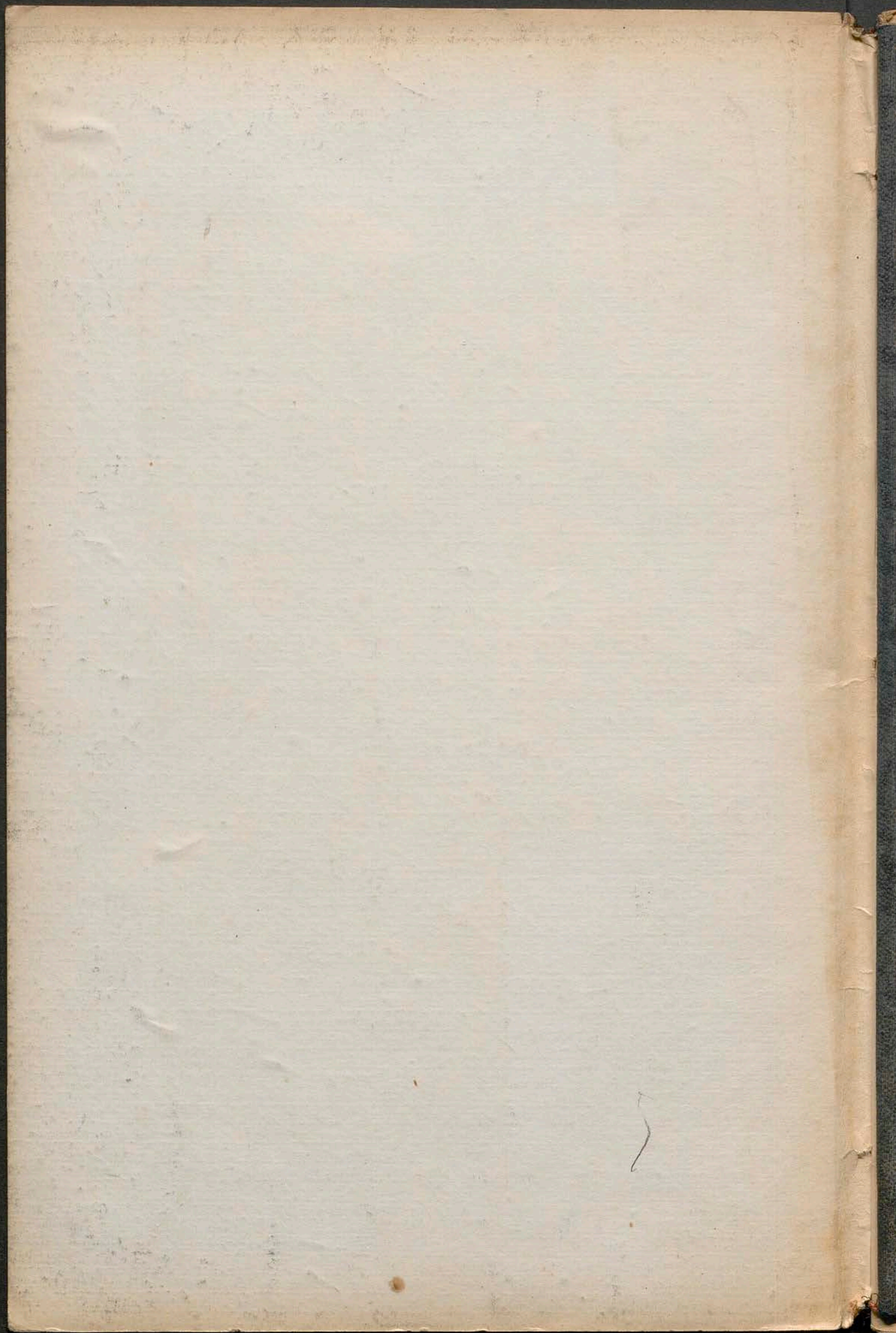


COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Chastenet et plusieurs de ses collègues, tendant à la création des Chambres d'agriculture. (N° 65, session 1912.)

(Nommée le 27 juin 1912.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : CORDELET,  
2<sup>e</sup> — LHOPITEAU. *Secrétaire*  
3<sup>e</sup> — ~~DEVOIX.~~  
4<sup>e</sup> — ~~FERDINAND BREYFUS.~~  
5<sup>e</sup> — CHASTENET.  
6<sup>e</sup> — ~~LACHET.~~  
7<sup>e</sup> — POTIÉ.  
8<sup>e</sup> — MONTEUILLART.  
9<sup>e</sup> — Le Comte de PONTBRIAND. *Président*



170

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Calvet et plusieurs de ses collègues, tendant à organiser la représentation officielle de l'agriculture par des Chambres départementales et un Conseil supérieur électif.

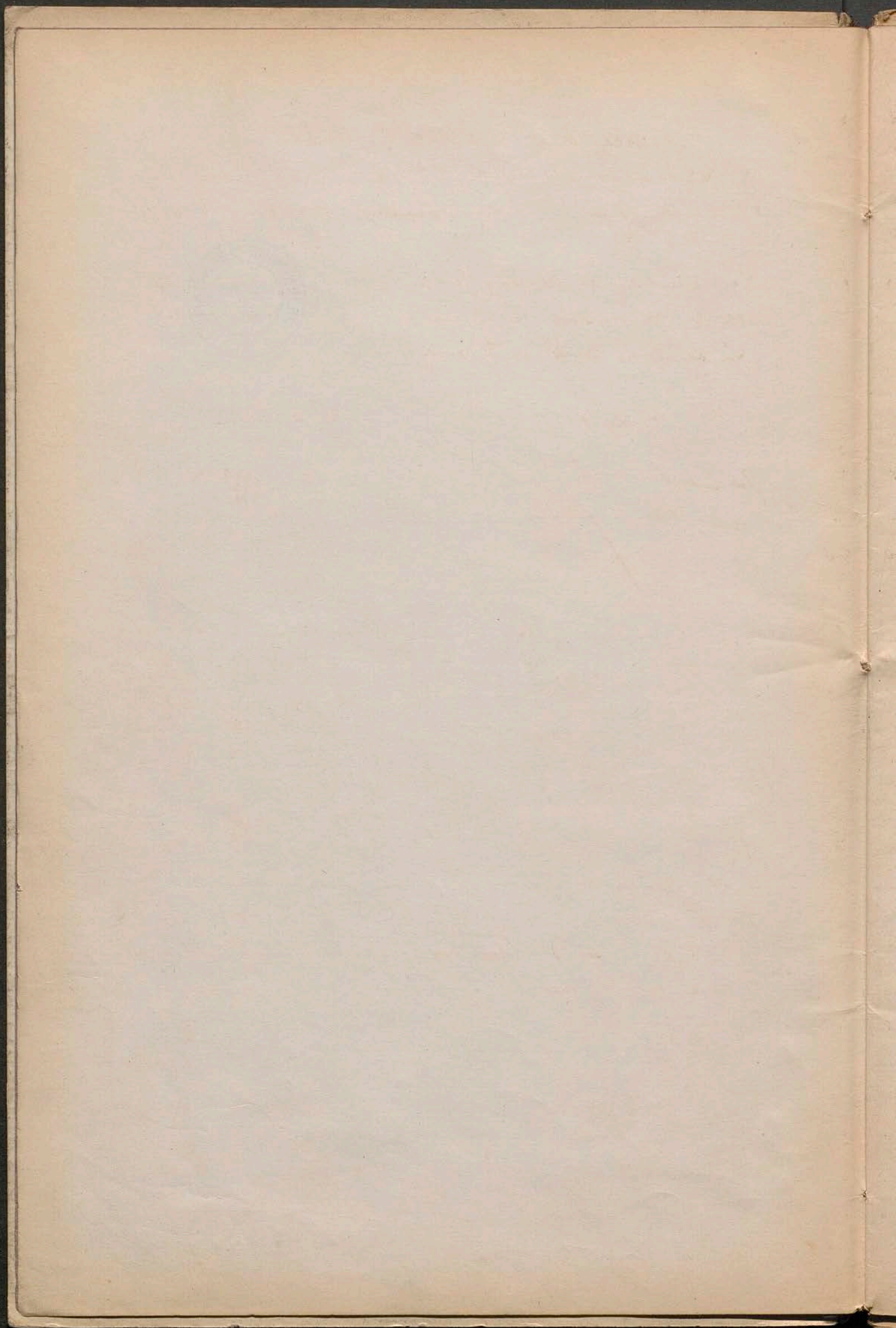
Nommée le 23 avril 1896.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : MIR. *Meline* Président
- 2<sup>e</sup> - ~~LE BRISTON~~ *August*
- 3<sup>e</sup> *Gustave Rivet* ~~Collinet~~ *ALFRED POIRRIER (Mette)* ~~Cast~~
- 4<sup>e</sup> *Leostane* ~~ALBERT LE PLAY~~ *Clé de Pontbriand*
- 5<sup>e</sup> *Francoy* ~~ANDRÉ COCHERY~~ *Président*
- 6<sup>e</sup> - ~~CAUTHIER~~ *Secrétaire*
- 7<sup>e</sup> - ~~CORDELET~~ *Calvet*
- 8<sup>e</sup> - ~~JULIEN~~ *millier Lacroix*
- 9<sup>e</sup> *Fortier* ~~BENOÎT LANS DE RIGLS~~ *Laurent*
- ~~ISAAC~~ *Henri de Laity* VicePrésident

- Bureaux: A. A.
- 1<sup>er</sup> Mir
  - 2<sup>e</sup> Meline
  - 3<sup>e</sup> Gustave Rivet
  - 4<sup>e</sup> de Pontbriand
  - 5<sup>e</sup> N.
  - 6<sup>e</sup> Cordelet
  - 7<sup>e</sup> Calvet
  - 8<sup>e</sup> Julien Brisson
  - 9<sup>e</sup> Fortier

~~ppp~~  
~~ppp~~  
~~ppp~~



N

Seance du 24 avril 1896

La seance est ouverte a 2 1/2.

La Commission nommée: ~~\_\_\_\_\_~~

President: M. Cochey

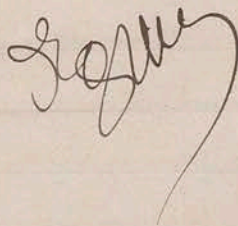
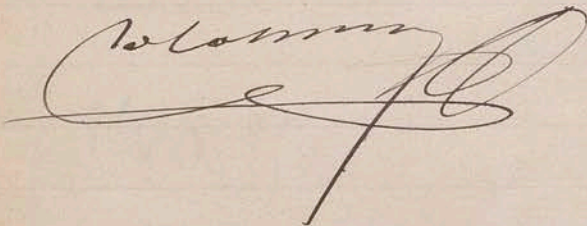
Secrétaire: M. Guillemin

Les membres de la commission exposent les opinions respectives, telles qu'elles résultent des déclarations faites par leurs auteurs.

La seance est levée a 3 heures.

Le president

Le secrétaire



Seance du 17 Novembre 1898

La seance est ouverte a 2 heures.

President: M. Cochey.

Secrétaire: M. Cochey.

M. le president expose que deux des membres de la Commission doivent être remplacés.

M. Perrin de la Mare, d'accord avec \_\_\_\_\_  
M. Desmoulins ou Pichot - non présent.

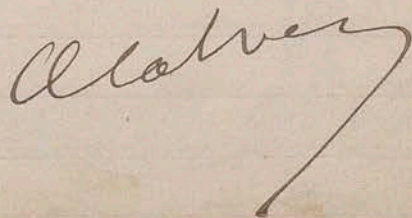
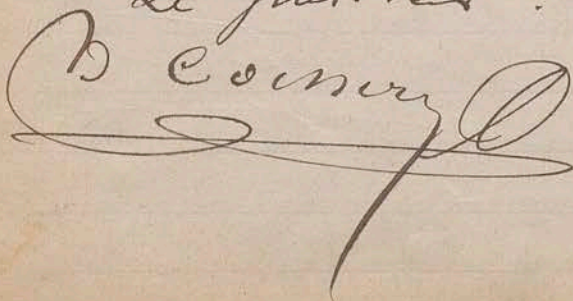
Il propose d'attendre qu'ils soient remplacés par un autre de la Commission sur la proposition

de M. Cochey et de ses collègues.

A l'unanimité, la Commission adopte et ordonne

Le president.

Le Secrétaire



Seance du 16 X<sup>e</sup> 1898

La seance est ouverte a deux heures sous la presidence  
de M<sup>r</sup> Cochet

Secrétaire : M<sup>r</sup> Gautier

M<sup>r</sup> Calvet expose sur ses grands luyens son projet de  
representation officielle de l'agriculture, et indique les  
différences qui existent entre ~~le projet~~ et ceux qui l'ont  
precedé au sein

Le president  
Cochet

Le secretaire

Gautier

Seance du 6 juillet 1902

L'ordre du jour comporte le renouvellement  
du Bureau de la Commission, par suite du  
deces du précédent President et secretaire.

M<sup>r</sup> Blayot est nommé President, M<sup>r</sup>  
Hervé de Launay est nommé Vice President, M<sup>r</sup>  
Flavey est nommé Secrétaire.

Le rapporteur sera nommé ultérieurement,  
lorsque la Commission sera saisie du  
projet du Ministre de l'Agriculture, suivant  
la promesse qui en a été faite.

Le President

A. Blayot

Le secretaire

Flavey

Séance du 9 nov. 1905

L'ordre du jour appelle la discussion de diverses propositions de loi relatives à la création de Chambres consultatives d'agriculture et à la réorganisation du conseil supérieur.

Après un échange d'observations, M. Calvet a été chargé de faire un rapport provisoire.

Le Secrétaire

Le Président

M. [Signature]

M. Hugo

Séance du 13 déc. 1905

Secrétaire M.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un rapporteur provisoire en remplacement de M. Calvet, empêché par le état de sa santé. D'après la décision et qui prie M. le Président de l'exercer et de pourvoir à son remplacement.

M. de Doubrion, auteur d'une proposition de loi sur cette question de la représentation de l'Agriculture, est prié et accepte de remplacer M. Calvet comme rapporteur provisoire; il va étudier les différents projets sur cet important ~~de~~ sujet, il en rendra dans un rapport dont il donnera <sup>connaissance</sup> ~~compte~~ à une des prochaines séances de la Commission

Le Président

Le Secrétaire

M. Hugo

M. [Signature]

Séance du 21 Novembre 1907

Ordre du jour.

Nominations d'un président, en remplacement de M. Hugo, décedé.

à l'unanimité, M. Melnir est nommé président

de la Commission

de Secrétaire

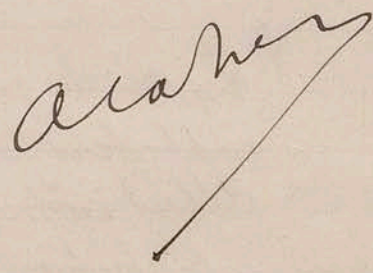
de président en l'absence

M. Calvet

Séance du 27.8.1968

Le Président a proposé l'urgence de statuer sur ce projet.  
La Commission est d'avis d'entendre le ministre de  
l'Agriculture au jour qui s'offre

Le Président  
J. Mielme



Séance du 27 Janvier 1966

Étaient présents M. Mielme et M. D. Fontbeaudet M. M.

La Commission n'étant pas en nombre  
s'ajourne à une prochaine séance  
sans entendre le Gouvernement

Le Président  
J. Mielme





N

Séance du 28 juin 1912

Seul présents : M. M. Cordélet, Chopiteau, Chastoul,  
Cachet, Montfeuillard et de Louthériaud

Le bureau est ainsi composé :

Président : M. de Louthériaud

Secrétaire : M. Chopiteau

La Commission constatant qu'une précédente  
Commission a été constituée pour examiner les projets  
tendant au même but, donne mandat à son  
bureau de s'entendre avec M. le Président du Sénat  
pour arriver à la fusion des deux Commissions  
après que la première aura été complétée.

Le Président

Le Secrétaire

J. Louthériaud

Gustave Chopiteau

Séance du 26 novembre 1911

Présents : M. M. Melnie, Forhier, Rivet, Denuix, Cachet,  
Chopiteau

Président M. Melnie

Secrétaire M. Chopiteau

Les 2 Commissions réunies décident la fusion et le  
bureau provisoire est maintenu en fonctions

Le Président

Le Secrétaire

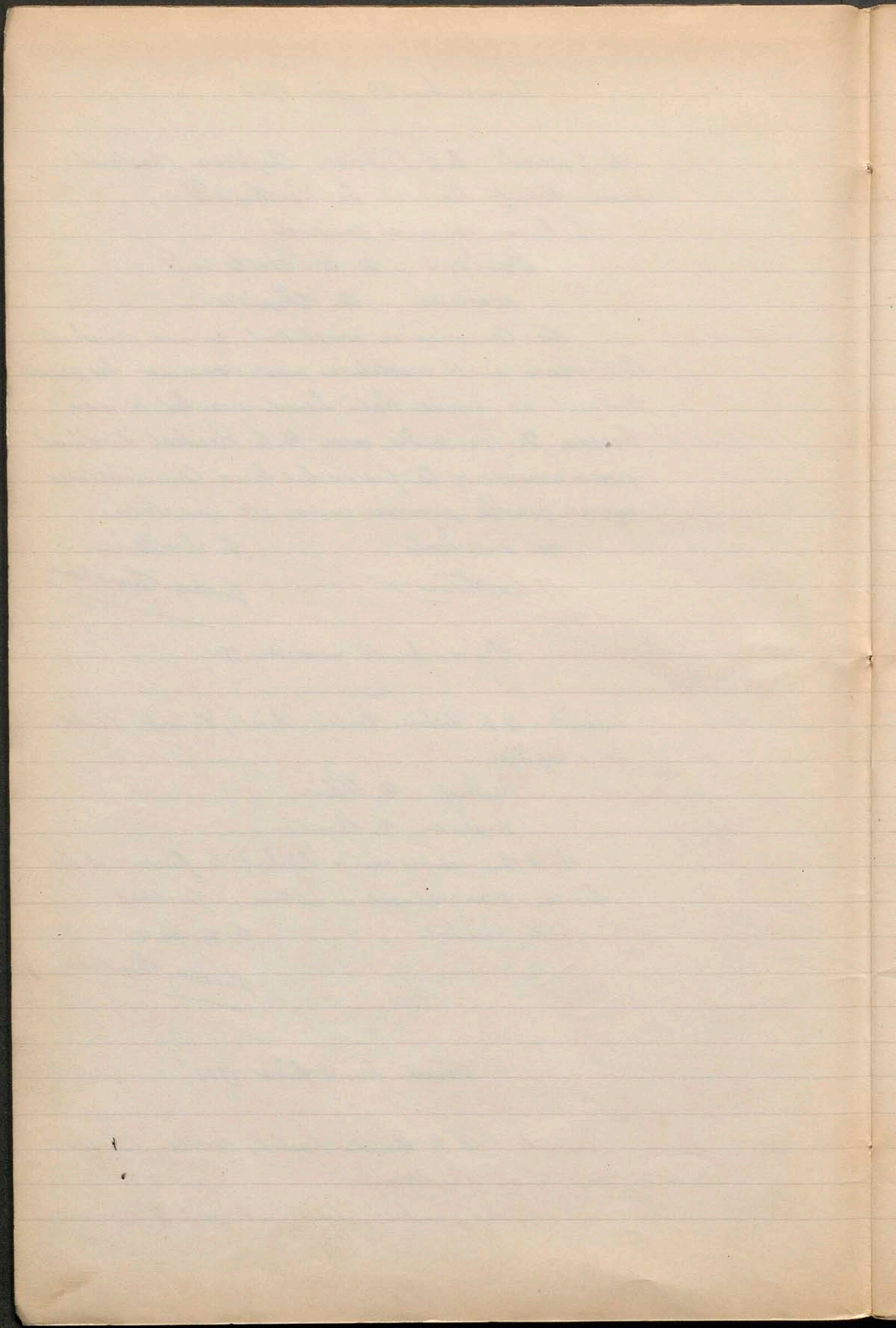
J. Melnie

Gustave Chopiteau

Séance du 11 février 1913

Présents : M. M. Melnie, Cachet, Denuix, Chastoul  
et Chopiteau.

Les membres présents échangent leurs impressions



2

sur les lignes générales des projets soumis à la Commission: limitation de l'électorat aux exploitants, circonscription départementale sauf exceptions en cas d'opposition d'intérêt, etc. ...

En principe il est décidé que la Commission proposera de se rapprocher le plus possible du mode de recrutement adopté pour les Chambres de Commerce.

Classant la fusion des deux Commissions effectuée réglementairement, Monsieur le Président demandera à M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien s'en entretenir avec les membres de ces Commissions le jour qui lui conviendra.

Le Président

J. Méline

Le Secrétaire

Thopiteau

~~Les deux Commissions réunies ont décidé leur fusion et ont élu ainsi leur Bureau~~

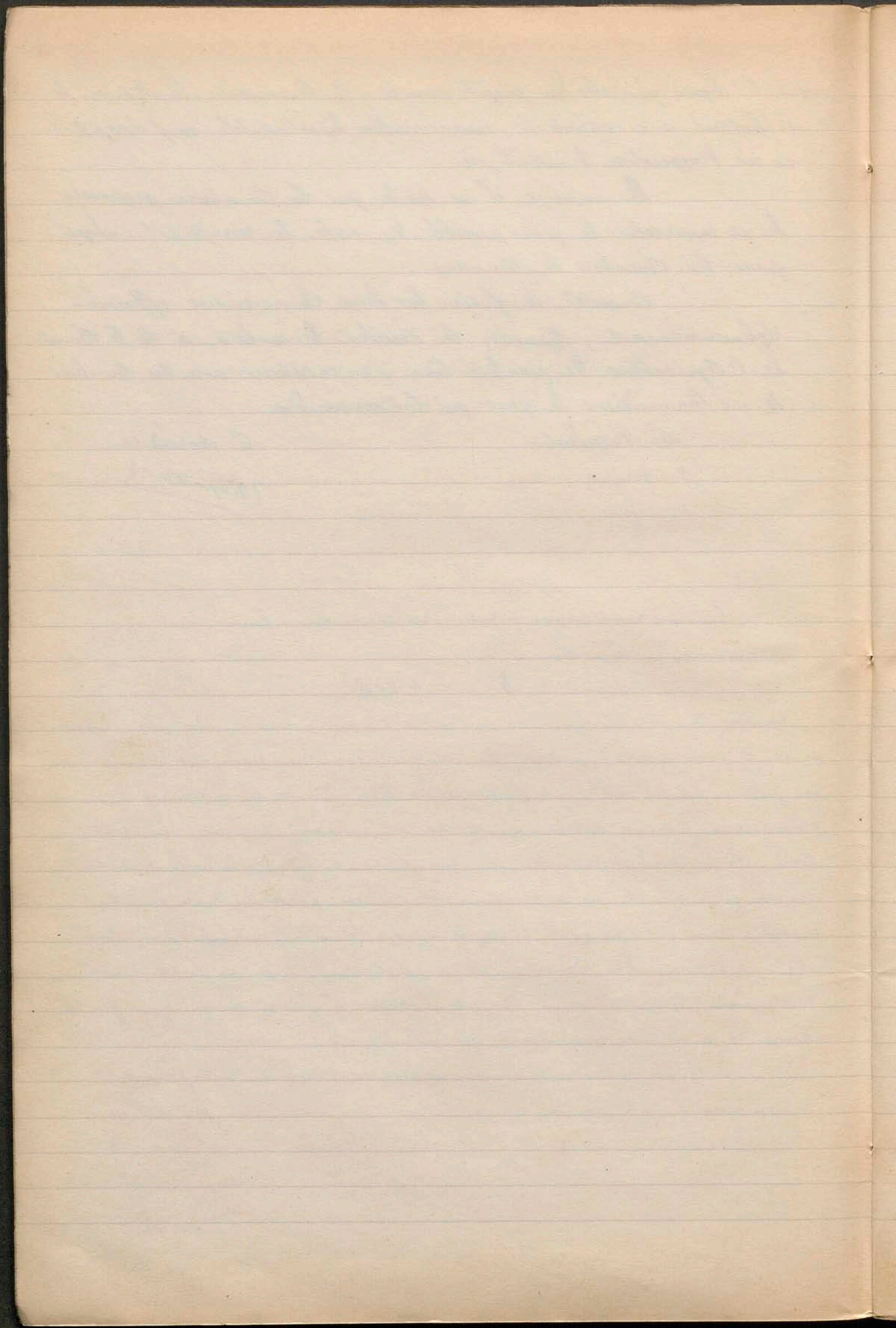
Séance du 8 Juillet 1913

La Com. M. Méline expose que le moment lui paraît venu de solutionner une question depuis trop longtemps pendante. Les Chambres d'agriculture pourraient à son avis jouer un rôle très utile dans le fonctionnement de la nouvelle loi militaire en s'entendant avec l'autorité militaire pour la date et la répartition des permissions et des Congrés. La loi pourrait être votée très promptement si on la simplifiait en la modelant sur celle qui régit les Chambres de Commerce. M. Tottin émet des doutes sur les résultats à obtenir; il croit que les grandes Sociétés d'agriculture suffiraient pour la défense de ses intérêts. M. Deroin nuancit avec plus de réserve l'efficacité de cette intervention. M. M. Casart, Cardot, Thopiteau, Chastenet sont d'avis en principe que'il y a lieu de constituer la plus tôt possible la représentation officielle de l'agriculture.

La Commission décide aussitôt de remettre son rapport au Ministère de l'Agriculture.

Le Président

J. Méline



Séance Du 30 janvier 1914

Présidence de M. Hélin

Présents : M. H. Fortier, Chastenet, Gustave Rivet, Cachet, Chapiteau, Pota, Cordelet

M. Hélin rend compte de la réunion officielle qu'a provoquée avant les vacances parlementaires le ministre de l'Agriculture et dans laquelle il avait été dit que la Chambre des députés serait saisie de la question dès la rentrée d'octobre si le Sénat consentait à attendre pour mettre lui-même à l'ordre du jour les projets qu'il étudie. Il avait été entendu d'ailleurs que le Sénat reprendrait toute sa liberté si la discussion n'était pas commencée à la Chambre lorsque il était prévu. Cette discussion n'ayant pas eu lieu, M. le Président propose à la Commission de reprendre ses travaux et de les pousser activement.

M. Chapiteau ajoute quelques précisions à l'exposé de M. Hélin

M. le Président propose de consulter préalablement certaines grandes associations agricoles.

M. Fortier estime que le développement des syndicats a rendu moins utile la création des Chambres d'Agriculture.

M. Hélin croit cependant que l'absence d'un organe officiel est pour l'agriculture une cause d'infériorité. Si importants et si considérés que soient les groupements agricoles ils n'ont pas la même autorité qu'aurait une institution officielle.

M. Pota constate qu'il existe souvent des divergences entre divers syndicats qui se basent dans les intérêts spéciaux de leurs membres plutôt qu'ils n'envisagent l'intérêt général.

M. Fortier oppose que les groupements actuels ont à certains moments rendu de grands services.

Sur la proposition de M. Chapiteau, il est décidé que la Commission commencera dès sa prochaine réunion ~~l'étude~~ l'examen des articles. Pendant ce temps les trois grandes Sociétés d'Agriculture, la Société Nationale de l'Agriculture et la Société de l'Agriculture de France sont consultés surtout sur l'agriculture.

Le Président  
J. Milani

Le Secrétaire  
Chapiteau

1000

1000

1000

1000

1000

4  
Séance du 2 juillet 1914

Présidence de M. Melnie

Présents: M. H. Fardier, de Pontbriant, Cordell, Chastel,  
Maufeuillard, Chapiteau

On discute la base de l'élection. Plusieurs membres estiment  
que le critérium doit être une exploitation agricole ou une  
propriété ou comme fermier. La Commission semble être de cet avis.

M. Chapiteau demande qu'on nomme aujourd'hui même  
un rapporteur

M. le Président accepte cet avis à la condition que le  
rapporteur désigné soit seulement rapporteur provisoire, car  
il faudra ensuite le réélire avant de faire un rapport  
définitif.

La Commission désigne comme rapporteur provisoire  
M. Chastel.

Le Président  
J. Melnie

Le secrétaire  
Chapiteau

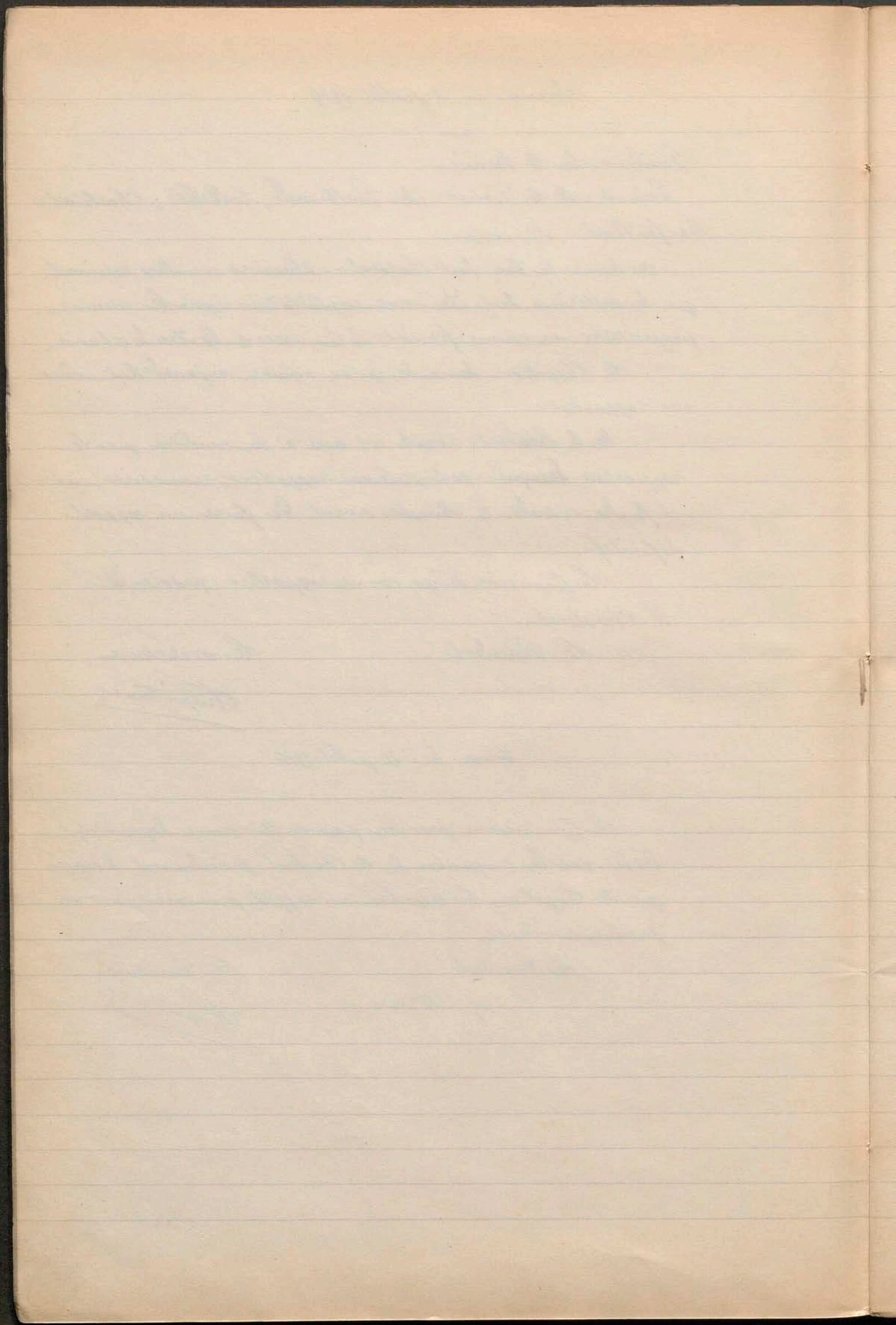
Séance du 20 juillet 1916

La Commission présidée par M. Melnie comme d'usage  
décide, sur la proposition de M. Chastel précédemment désigné,  
que M. Chapiteau lui apportera un rapport provisoire pour sa  
prochaine séance.

Le Président  
Eug. Melnie

Le secrétaire  
Chapiteau





Séance du 17 mars 1912

Président M. Béline Secrétaire M. Thopyteau

Présents : M. M. Béline, Cordellet, Lenoir et Thopyteau

La Commission examine les dispositions principales des projets qui lui sont soumis, elle envisage notamment les solutions suivantes, que le rapporteur examinera dans un rapport sommaire qu'il présenterait à la prochaine séance :

Électoral = admettre tous exploitants et ouvriers depuis 2 ans dans la même exploitation mais pas les fonctionnaires visés au 5° du projet Thopyteau

Élection directe et non à deux degrés

Quorum - prévoir qu'il ne sera pas obligatoire dans une seconde réunion

Autorisation ~~par~~ Chambres d'Agriculture de se tenir pour délibérer en commun par délégation

Entrée du préfet ou de son représentant aux réunions

Pas de recrutement par cooptation

Fondre les articles 27 et 28 du projet Thopyteau sur les attributions

A l'article 31 de ce projet ajouter le remboursement

Calquer la rédaction du projet sur la loi Électorale des Chambres d'Agriculture

Le Président

Le Secrétaire

J. Lenoir

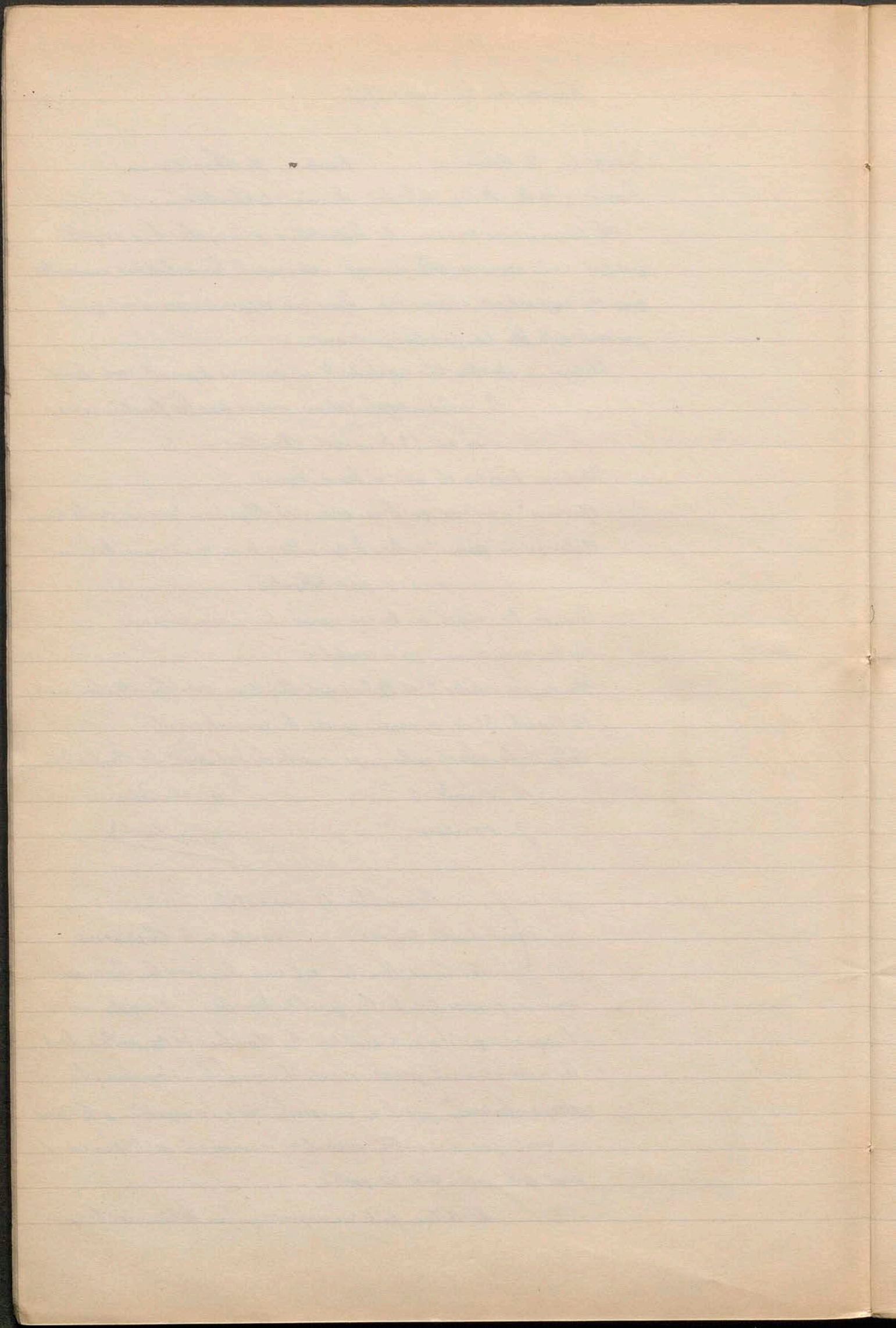
Thopyteau

Séance du 19 mars 1912

Président M. Béline Secrétaire M. Thopyteau

M. Louis Martin est entendu par la Commission sur la proposition de loi qu'il a déposée. Il insiste sur l'urgence qu'il y a à insister les Chambres d'Agriculture dont les avis seraient précieux et il expose le mécanisme du système électoral qu'il a imaginé. Les préoccupations politiques ne sont pas à craindre surtout en ce moment où l'opinion ne s'est fait entre tous les partis.

M. Béline fait remarquer qu'au certain nombre



des électeurs investis par M. Louis Barthu sont mobilisés et que beaucoup d'entre eux ne sont pas agriculteurs.

M. Louis Barthu répond que sa proposition est tout à fait provisoire.

Le Président  
J. Milne

Le Secrétaire  
Thopiteau

Séance du 25 mai 1917

Président M. Milne

Secrétaire M. Thopiteau

Présents: M<sup>rs</sup> Milne, Cordelet, Denois, Thopiteau, Mir

La Commission examine le projet qui a été adressé par M. Thopiteau, rapporteur, à ses collègues.

Article 1<sup>er</sup> est adopté sans discussion

Article 2 est amendé en ce sens qu'une seconde Chambre d'Agriculture pourra être créée par décret sur la proposition de la Chambre d'Agriculture départementale, mais la Commission n'admet pas qu'un arrondissement puisse être rattaché à une Chambre d'un département voisin.

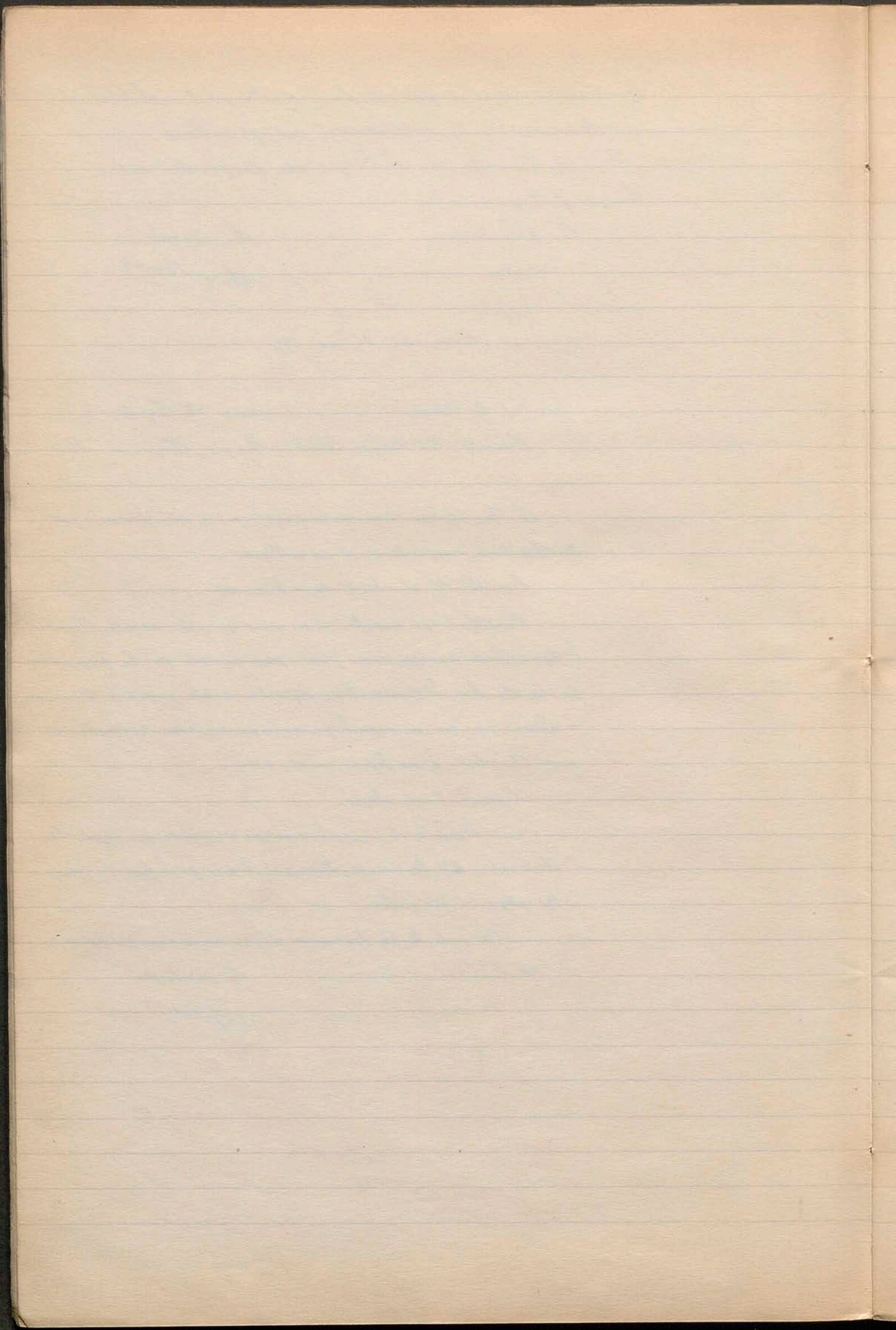
Article 3 est adopté

Sur l'article 4, une discussion s'engage au sujet de l'électorat. M<sup>rs</sup> Denois et Mir soulignent qu'il faut le réduire à des catégories restreintes.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance

Le Président  
J. Milne

Le Secrétaire  
Thopiteau



7

Séance du 21 Juin

Président M. Méline Sévignin

Présents : M. M. Méline - Cordet - Thopiteau

La Commission n'étant pas en nombre, a renvoyé  
la suite de la discussion à sa prochaine séance.

Le Président

J. Méline

Le Secrétaire

Thopiteau

Séance du 3 juillet 1912

Présidence de M. Méline

Présents : M. M. Méline, Cordet, Lotie, Rivet, Chastenet  
et Thopiteau, secrétaire

La Commission reprend la discussion de l'art. 4 sur l'électorat,  
elle adopte le 2.<sup>o</sup> <sup>alinéa</sup> tel qu'il est libellé, mais sur le 3.<sup>o</sup> alinéa, elle  
décide que tous les propriétaires d'exploitations agricoles ou forestières  
seront électeurs. Comme les ouvriers, ils ont le plus grand intérêt  
et le plus direct à ce que l'agriculture soit prospère.

Les attributions des Chambres d'Agriculture et la collaboration  
des Préfets font l'objet d'un nouvel examen mais aucune modification  
au texte n'est proposée.

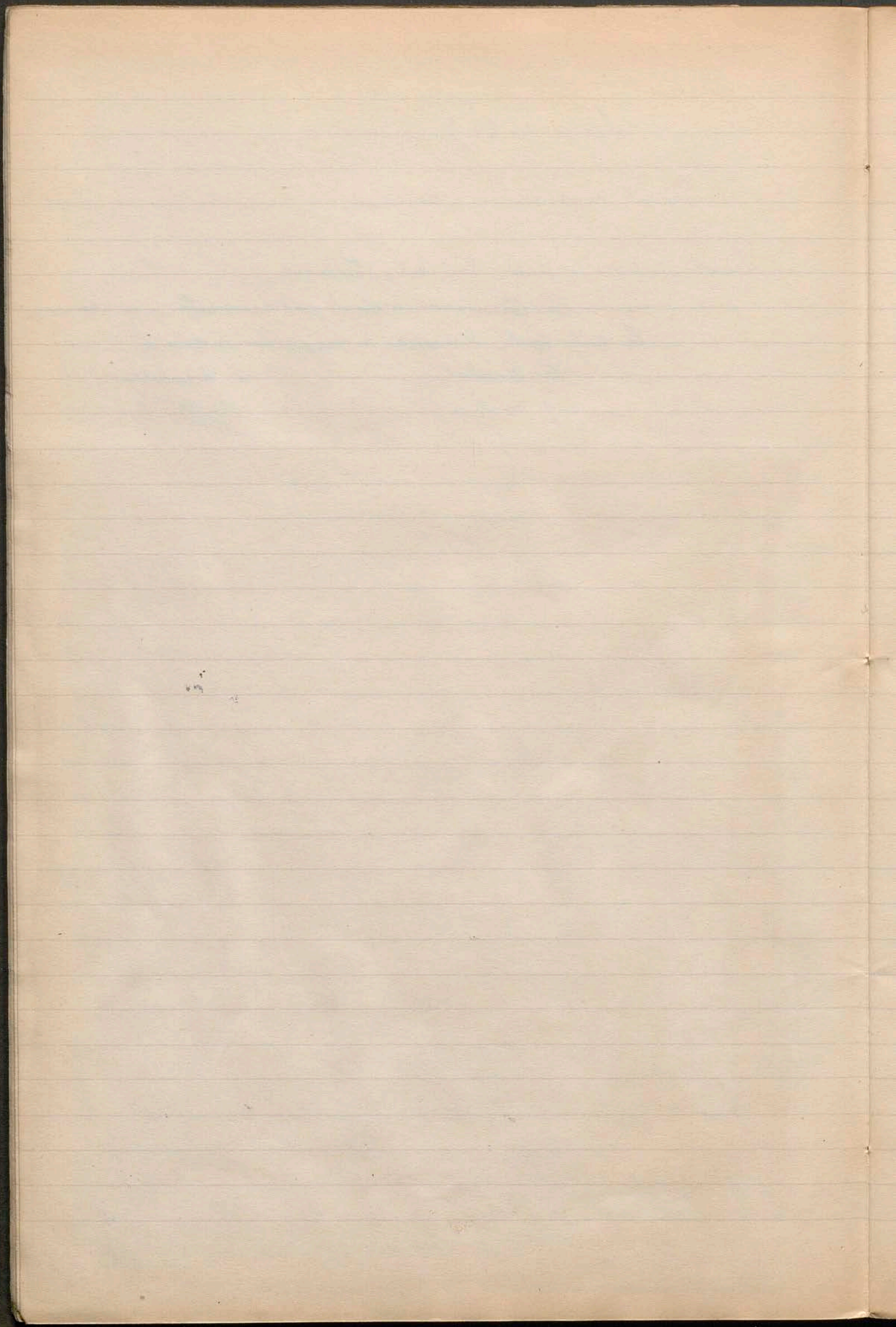
Il est décidé que M. Thopiteau fera son rapport,  
que le Gouvernement sera entendu à la rentrée d'octobre et  
qu'après cette audition la Commission procédera à un nouvel  
examen détaillé du projet.

Le Président

J. Méline

Le Secrétaire

Thopiteau



Séance du 29 novembre 1917

Président M. Néline Secrétaire M. Chopiteau

Présents: M. M. Néline, Cédol, Chastel et Chopiteau

M. Néline propose à la Commission de substituer aux décisions prises la conception de Chambres d'Agriculture régionales qui auraient à la fois plus d'autorité et de plus grands moyens d'action. Cette organisation n'aurait pas disparaitre les Chambres d'Agriculture départementales, mais il se superposerait à elles en s'appropriant certaines de leurs attributions et notamment leur capacité budgétaire.

Les membres de la Commission se déclarent en principe favorables à cette conception et le rapporteur est chargé de préparer d'examiner les modifications à faire subir au projet précédemment accepté pour les soumettre à ses collègues à la prochaine réunion.

Le Président

J. Néline

Le Secrétaire

Chopiteau

Séance du 18 décembre 1917

Président M. Néline

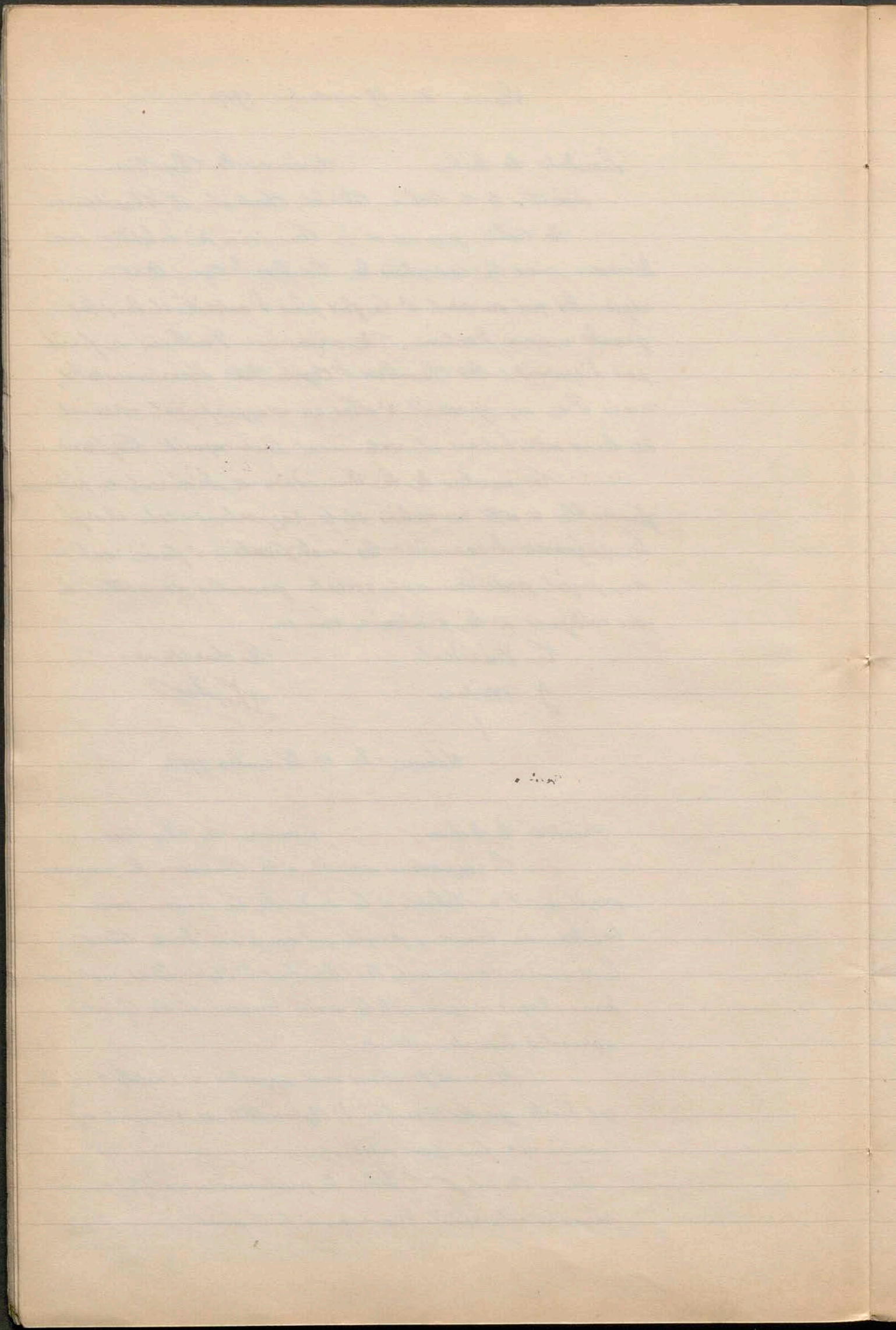
Secrétaire M. Chopiteau

Le rapporteur soumet à la Commission le nouveau projet qu'il a élaboré à la suite de la décision prise à la dernière séance, projet qui comprend deux titres, le premier concernant les Chambres d'Agricultures instituées dans chaque région et le second concernant les Comités agricoles départementaux.

Des modifications sont apportées à l'article 4 et il est décidé que les Chambres d'Agriculture se réunissent au moins une fois par mois.

Article 6. Le délai de préavis au Préfet pour les réunions est réduit d'un mois à huit jours.





Article 12 - Les qualifications aux foires et marchés le  
renseignement et les usages locaux sont laissés dans les attributions  
des Comités agricoles départementaux.

Article 13 - Pour les recours contre les décisions les prises de  
paille la compétence sera, elle admise pour les élections  
aux Chambres de Commerce.

Article 14 - Le 3<sup>e</sup> paragraphe visant la réunion des petites  
communes pour les opérations électorales est supprimé.

Art. 15 - Il est décidé que les Comités agricoles départementaux  
se réuniront au moins quatre fois par an une fois par mois.

Art. 16 - Les Comités agricoles départementaux présenteront  
leurs vœux aux Chambres d'Agriculture <sup>de la région</sup> et au  
Préfet et au Conseil Général

Le Président  
J. M'lain

Le Secrétaire  
Thopiteau

Séance du 23 mai 1918

Président. M. Cordélet. Secrétaire M. Thopiteau

Présents : M. M. Cordélet, Chastant, Thopiteau, Molin  
et Polin.

La Commission, après avoir entendu le rapportant,  
décide que le rapport sera communiqué à M. le  
Ministre de l'Agriculture qui sera prié de vouloir bien  
indiquer le jour où il lui sera possible de venir  
devant la Commission.

Le Président  
Cordélet

Le Secrétaire  
Thopiteau

J. M'lain

Séance du 9 juillet 1918

Président : M. Chastenet      Secrétaire M. Chopiteau  
La Commission autorise M. Chopiteau  
à déposer son rapport

Le Président

Le Secrétaire

J. Chastenet

Chopiteau

Séance du 23 septembre 1919

Président M. Méline      Secrétaire M. Chopiteau  
La Commission examine le projet voté  
par la Chambre et charge M. Chopiteau de  
déposer son rapport le plus tôt possible.

Le Président

Le Secrétaire

J. Méline

Chopiteau

SÉNAT



Monsieur le Président,  
ayant attendu jusqu'à 2  
heures & j'ai souffert qu'il  
y avait du mouvement,  
et que l'on n'aurait pu  
valider donc le vote de l'ad-  
resse. Hâtant ce vote & l'ayant  
donné dans l'après-midi

SÉNAT

Prière de m'excuser —  
d'être assis à une  
réunion de bureau —